**Date d'édition :** 07/03/2023



# Référentiel de Paye



# 202286

# Indemnité de congé de transition professionnelle des fonctionnaires de l'État

#### 1. Identification

Code BJ	202286
Libellé bulletin de Paie	IND. CONGE TRANSITION PRO
Code PAY	2286
Libellé	Indemnité de congé de transition professionnelle des fonctionnaires de l'État
Référence	202286
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	INTER - Interministériel
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	27/12/2019
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	27/12/2019
Date de fin de validité de la fiche	

#### **Documentation Pissarho**

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/202286\_INTER\_IND\_\_CONGE\_TRANSITION\_PRO.pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/EL\_8\_collectif\_informatique.XLSX

Commentaire	

# 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 relatif aux mesures d'accompagnement de la		CPAF1931583D
restructuration d'un service de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics		

### 3. Conditions d'attribution

# 3.1 Populations

# 3.1.1 Populations éligibles

N - Contractuel de droit public	
O - Ouvrier confirmé affilié	
T - Titulaire	

# 3.1.2 Populations exclues

O - ODE assimilé

**Date d'édition :** 07/03/2023

#### 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Néant

#### 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Affecté dans un établissement public ou une service de l'état faisant l'objet d'une restructuration mentionné par arrêté

#### 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

#### 3.5 Autres conditions

Si l'agent est contractuel , il doit être en CDI . Permettre à l'agent de suivre une formation en vue d'exercer un nouveau métier au sein du secteur public ou privé. La formation envisagée peut être assurée ou non par l'administration d'origine, elle peut être fractionnée en mois, semaines ou

journées.
Lorsque le projet professionnel nécessite une ou des actions de formation dont la durée totale est supérieure à douze mois, le congé de transition professionnelle peut, à la demande de l'agent, être prolongé par un congé de formation professionnelle pour une durée cumulée ne pouvant excéder trois ans.

#### 3.6 Conditions d'exclusion

Si l'agent ne fournit pas les justificatifs de son assiduité.

#### 4. Incompatibilités

#### Commentaire

Néant

#### 5. Modalités de liquidation

#### 1 - CONGÉ TRANSITION PROFESSIONNELLE

#### 5.1 Expression métier

L'agent conserve son traitement brut et le cas échéant son indemnité de résidence et son SFT (supplément de traitement) et 80% de son régime indemnitaire à l'exception - des indemnités représentatives de frais, - des indemnités liées à l'organisation du travail et au dépassement effectif du cycle de travail, - des versements exceptionnels ou occasionnels liés à l'appréciation de la manière de servir,

- des versements exceptionnels ou occasionnels motivés par un fait générateur unique,
- des majorations et indexations liées à une affectation outre-mer, sauf si l'agent poursuit la formation en outre-mer, et des indemnités versées au titre d'une activité accessoire.

Pour l'agent affecté à l'étranger , le calcul s'établit comme si il était affecté en administration centrale .

#### 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Pas de contrôle	

### 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Autre Périodicité non mensuelle	mensuelle ou hebdomadaire ou journalière selon le cas de la formation suivie.

# 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Décret	

#### 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

**Date d'édition :** 07/03/2023

# 6. PAY

# 6.1 Information PAY: NEANT

# 6.2 Description du mouvement

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
2286	00	JJMMAA	1 ou 2				1
Indemnité de congé de transition professionnelle	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer				Elément permanent

#### **6.3 Autres informations**

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui